



# Transfert des risques des régimes de retraite.

Premier trimestre de 2024.

Mai 2024

**Dans ce numéro :** Activité des marchés, dernières statistiques, mise à jour sur l'amélioration de l'espérance de vie, et commentaires à propos de récentes poursuites aux États-Unis sur des achats de rentes.



## Perspectives du marché de l'achat de rentes.

### **Activité des marchés.**

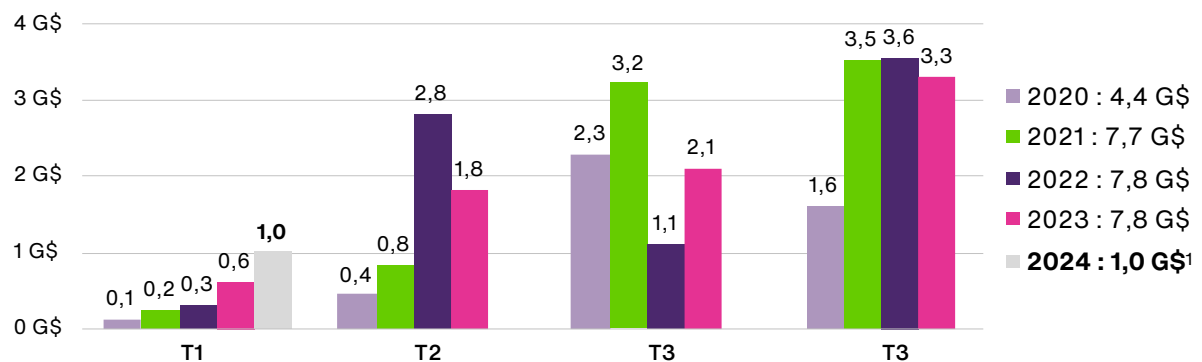
Durant le premier trimestre de 2024, le marché canadien de l'achat de rentes a connu une hausse considérable de ses activités par rapport à la même période des années précédentes. Plus précisément, un passif d'environ 1 milliard de dollars a fait l'objet de transactions pendant cette période, ce qui contraste fortement avec le volume moyen de transactions des premiers trimestres de 2020 à 2023, qui était d'environ 0,3 milliard de dollars.

Si certaines transactions importantes initialement prévues en 2023 ont été reportées à 2024, l'augmentation de l'activité au premier trimestre de 2024 est principalement due à un plus grand nombre de transactions et pourrait être causée par le fait que les promoteurs de régime ont profité d'occasions d'effectuer des transactions à un moment habituellement plus calme de l'année, évitant ainsi les périodes de forte activité comme le dernier trimestre. Ainsi, les disponibilités des assureurs se sont rapidement envolées. Nous prévoyons que cette tendance se poursuivra tout au long de l'année, plutôt que de se concentrer dans des périodes données, comme c'était bien souvent le cas auparavant. De plus, il est possible que certains assureurs réévaluent leurs objectifs de volume pour 2024, étant donné qu'ils ont déjà atteint leurs objectifs au cours du premier trimestre et pour mieux refléter les niveaux d'activité du marché.



Compte tenu de la situation, certains assureurs pourraient devenir plus sélectifs beaucoup plus tôt dans l'année. Les promoteurs de régimes ayant un objectif de transfert de risques, à court ou à long terme, devraient se positionner le plus tôt possible en élaborant une stratégie bien définie avec leur conseiller. Ils devraient notamment déterminer leurs objectifs et leurs critères décisionnels, préparer leurs données, et tenir des discussions préliminaires avec les assureurs. En prenant ces mesures et en surveillant le marché de près, les promoteurs de régimes peuvent faire en sorte d'avoir l'agilité nécessaire pour profiter des conditions favorables du marché et saisir les occasions qui pourraient se présenter.

### Volume des opérations.



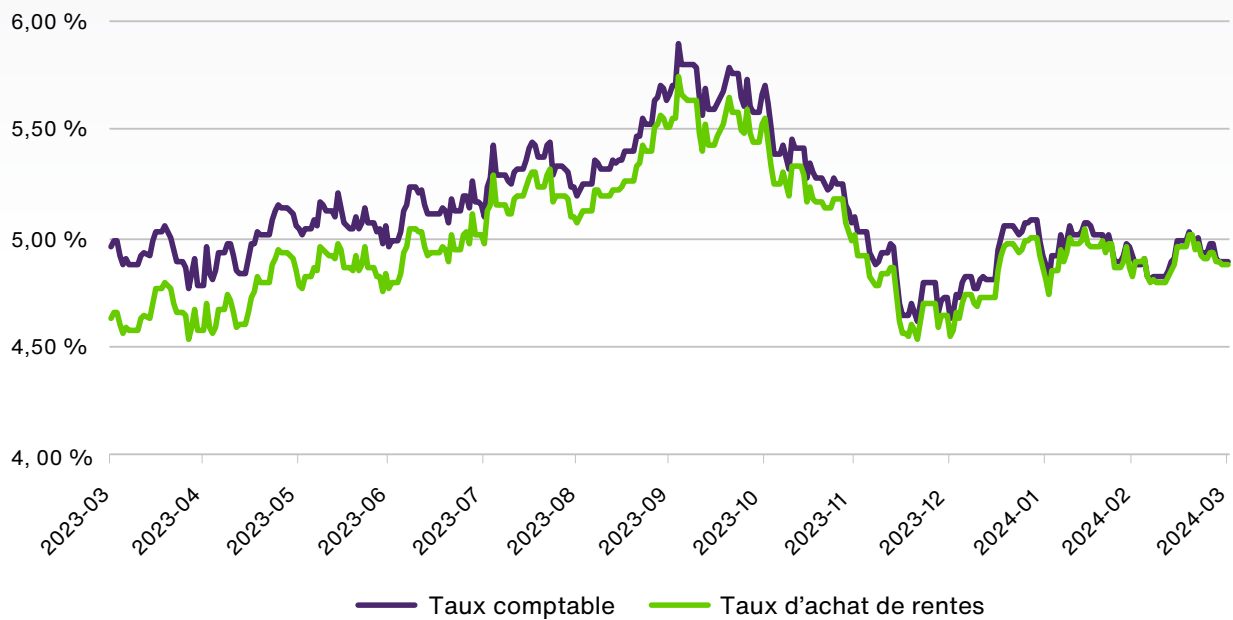
1. Le volume de 1 milliard de dollars au T1 de 2024 est une estimation basée sur des discussions avec les assureurs.

## Autres remarques

### Taux d'actualisation

Au 31 mars 2024, le taux d'actualisation comptable d'un régime de retraite typique était d'environ 4,9 %<sup>1</sup>, alors que le taux d'actualisation d'achat de rentes était également d'environ 4,9 %<sup>2</sup>. Ces résultats reflètent une légère augmentation et un plus petit écart entre les deux taux comparativement à la fin de l'année. Par conséquent, l'achat de rentes demeure une option de transfert des risques intéressante d'un point de vue comptable.

### Taux quotidiens annualisés pour un régime de durée moyenne.



1. Taux d'actualisation comptable dérivé de la courbe des obligations de sociétés notées AA de TELUS Santé.

2. Taux d'achat de rentes fondé sur les plus récentes directives de l'Institut canadien des actuaires et sur les conditions du marché au 31 mars 2024 pour l'achat de rentes de durée moyenne (10 ans).

### Mise à jour sur l'amélioration de la mortalité.

Les stratégies de gestion des risques liés aux régimes de retraite dépendent de la longévité des participants, ce qui influe sur le niveau de capitalisation et les exigences en matière de cotisations. Le 11 avril 2024, l'Institut canadien des actuaires a publié un rapport de recherche sur l'amélioration de la mortalité au Canada. L'amélioration de la mortalité, qui suit l'évolution de la probabilité de décès au fil du temps, joue un rôle essentiel dans l'estimation de la durée de vie des participants à un régime de retraite.



Le rapport de recherche propose une nouvelle hypothèse d'amélioration de la mortalité fondée sur la meilleure estimation, qui pourrait être adoptées par les régimes de retraite. Cette nouvelle hypothèse suppose des espérances de vie supérieures à celles utilisées actuellement par la plupart des régimes de retraite, entraînant une hausse des passifs des régimes de retraite.

De plus, le rapport souligne la grande incertitude entourant les taux d'amélioration de la mortalité à long terme. Il existe une panoplie d'autres hypothèses raisonnables et encore plus de changement de longévité possibles à long terme.

Cette mise à jour est particulièrement pertinente pour les activités de transfert des risques. Elle met en évidence la nécessité de tenir compte du réel risque de longévité dans la prise de décisions stratégiques pour le régime de retraite et la gestion des risques.

Il est important d'être proactif et de mettre à jour les hypothèses de longévité avant l'application des stratégies de gestion des risques. Il est également essentiel pour les assureurs de bien estimer le profil de mortalité du groupe avant d'établir le coût du transfert du risque de longévité.

L'Institut canadien des actuaires devrait fournir d'autres orientations sur l'utilisation des résultats de la recherche, en particulier sur l'application des nouvelles hypothèses pour le calcul des valeurs actualisées. Alors que les assureurs examinent cette recherche, nos premières conversations suggèrent qu'ils n'entrevoient pas de conséquences immédiates sur le prix des rentes, étant donné qu'ils utilisent déjà, de façon générale, des modèles d'amélioration de la mortalité plus complexes et plus récents. Cependant, leur position pourrait évoluer à mesure qu'ils prennent connaissance de manière plus approfondie des résultats de la recherche.

L'équipe de TELUS Santé poursuivra ses discussions avec les assureurs et les réassureurs afin d'évaluer les effets sur le transfert de risques des régimes de retraite et de déterminer les occasions pour les promoteurs de régimes à la recherche de solutions en matière de transfert des risques.

## Poursuites liées à des achats de rentes aux États-Unis.

Des poursuites ont été entamées aux États-Unis en 2024 sur des transactions d'achat de rentes avec rachat des engagements, et il est essentiel de comprendre les différences avec le marché canadien du transfert des risques des régimes de retraite, notamment avec l'aide de conseillers de premier plan comme ceux de TELUS Santé.

### Que s'est-il passé?

Au cours des derniers mois, trois poursuites, dont deux sont des recours collectifs, ont été engagées aux États-Unis par des retraités ou d'anciens employés contre de grands promoteurs de régimes. Les causes sont similaires en ce sens qu'elles concernent le transfert de passif des prestations déterminées au même assureur que celui visé par les stratégies de transfert des risques des régimes de retraite (c.-à-d. l'achat de contrats de rentes collectives). Les allégations portent entre autres sur un manquement à l'obligation fiduciaire des promoteurs de régimes, qui ont transféré le passif du régime à un assureur qui serait un investissement plus risqué qu'une caisse de retraite traditionnelle.

Bien que ces causes en soient aux débuts du processus judiciaire, elles mettent en lumière les préoccupations des retraités et des autres parties prenantes quant à la sécurité des caisses de retraite et aux droits individuels dans de telles transactions.

Avec cette nouvelle vague potentielle de litiges aux États-Unis, on peut se demander quelles sont les implications pour le marché canadien du transfert des risques des régimes de retraite, surtout que bon nombre de promoteurs de régimes s'intéressent de plus en plus aux activités d'atténuation des risques.

### Comment cette situation touche-t-elle le marché canadien du transfert des risques des régimes de retraite?

Il importe de comprendre les différences entre les marchés canadien et américain du transfert des risques des régimes de retraite :

#### Cadre législatif et réglementaire :

- Aux États-Unis, les promoteurs de régimes, lorsqu'ils choisissent un fournisseur de rentes, sont soumis à des normes fiduciaires en vertu de l'« Employee Retirement Income Security Act » de 1974, plus communément appelée l'ERISA, et d'un bulletin d'interprétation 95-1 du Department of Labour (IB 95-1). En vertu de l'ERISA, un fiduciaire doit obtenir les « rentes les plus sûres disponibles », et l'IB 95-1 fournit aux fiduciaires des orientations pour s'acquitter des obligations imposées par l'ERISA.





- Même si les lois sur les régimes de retraite des diverses autorités compétentes au Canada définissent des exigences pour l'achat de rentes, elles diffèrent de celles de l'ERISA et de l'IB 95-1 et n'obligent pas les fiduciaires à obtenir la « rente la plus sûre possible ». Par exemple, à ce jour, certaines autorités canadiennes ne permettent pas l'achat de rentes avec acquittement des obligations pour un régime en vigueur. D'autres, comme le Québec, le permettent et prescrivent des règles de capitalisation précises ainsi que d'autres exigences telles que l'adoption d'une politique d'achat de rentes (qui doit inclure le processus et les critères de sélection de l'assureur).
- Au Canada, les assureurs en transfert des risques des régimes de retraite sont supervisés par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui veille à une conformité simplifiée et à l'établissement de normes uniformes en matière de santé financière et de fiabilité. De son côté, le secteur de l'assurance vie aux États-Unis est réglementé par les États plutôt que par un organisme fédéral; le contrôle varie donc selon les autorités compétentes.

#### **Dynamique du marché :**

- En 2023, on comptait 8 fournisseurs de rentes actifs au Canada avec un volume de transactions de 7,8 milliards de dollars, comparativement à 21 assureurs aux États-Unis et un volume de 45 milliards de dollars.
- Récemment, les nouveaux joueurs sont moins fréquents au Canada, ce qui contribue à une certaine stabilité par rapport au marché américain. Depuis 2022, on compte 3 nouveaux joueurs aux États-Unis, mais aucun au Canada.
- Le marché canadien, qui compte moins de fournisseurs de rentes et des volumes de transactions moins élevés, est plus stable.

#### **Garantie de sécurité des prestations :**

- Si les États-Unis offrent une garantie nationale avec le PBGC<sup>1</sup> et que la perte de garantie est mentionnée comme l'une des répercussions néfastes de cette transaction, il y a au Canada une seule garantie provinciale pour les participants de l'Ontario avec le FGPR<sup>2</sup>.

1. Pension Benefit Guarantee Corporation

2. Fonds de garantie des prestations de retraite

- Au Canada, Assuris offre une protection supplémentaire en cas d'insolvabilité de l'assureur, alors que chaque État américain régit son secteur de l'assurance vie et a ses propres associations de protection.

### Quels sont les points à retenir?

- Bien que nous surveillions ces causes de près, les fiduciaires de régimes de retraite canadiens qui souhaitent réduire les risques à l'aide de contrats de rentes ne sont pas dans la même position que leurs homologues américains, surtout s'ils veillent à ce que des processus et des pratiques soient en place pour se conformer aux exigences législatives applicables et s'ils procèdent à une recherche et à une évaluation exhaustives en tenant compte plus largement, en plus du prix, des autres joueurs sur le marché pour fournir et protéger les prestations de retraite. C'est une des raisons pour lesquelles il est essentiel de faire affaire avec un conseiller d'expérience. Une bonne gestion peut réduire les risques associés aux transactions de transfert des risques des régimes de retraite. Quel que soit le cadre réglementaire, il faut absolument faire preuve de diligence raisonnable pour assurer la sécurité à long terme des prestations de retraite et démontrer une bonne approche en matière de décisions transactionnelles.



Communiquez avec les conseillers de TELUS Santé pour en savoir plus sur l'aide que nous pouvons vous apporter afin de vous acquitter de vos obligations fiduciaires lors du choix d'un fournisseur de rentes, en gardant en tête les intérêts des participants au régime.





Ensemble, créons  
un futur meilleur en santé.